



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

*DELIBERATION N° 010/2024*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 25 JANVIER 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cosme Dilmé, Premier-Adjoint au Maire de la Commune.

**Présents** : Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- François RALLO donne pouvoir à Cosme DILME
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Christine BACHES donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Secrétaire de séance** : Modeste BOSQUE

**OBJET** : Attribution du Marché à Procédure Adaptée (MAPA) de travaux de remplacement d'une partie des éclairages publics communaux par des éclairages LEDs.

M. Robert Tarda, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'assemblée que la ville a lancé un avis d'appel public à concurrence sur le site AWS « Marchés Publics Info » le 03/11/2023 et le 08/11/2023 dans l'hebdomadaire « La Semaine du Roussillon-N°1420 » pour le remplacement d'une partie des éclairages publics (40 %) par des éclairages LEDs.

Il précise que les deux critères de jugement des offres prévus dans le règlement de la consultation étaient le prix (60 % de la note) et la valeur technique de l'offre (40 % de la note).

M. Robert Tarda indique que la date limite de réception des offres était fixée au 24/11/2023 et, lors de l'ouverture des plis, les cinq propositions ont été examinées par la ville, maître d'œuvre (MOE) de l'opération, pour contrôle et première analyse suivant les deux critères d'attribution susdits.

A la suite de cette première analyse, la ville a renégocié le 04/12/2023 avec les cinq candidats pour ce marché.

Le MOE a ensuite rendu le rapport d'analyse des offres définitives le 11/12/2023 et la ville a notifié le 09/01/2024, le rejet des offres aux soumissionnaires non retenus.

Le MOE a proposé au pouvoir adjudicateur le classement final suivant :

Cinq entreprises ont candidaté et ont été retenues pour la négociation, à savoir, la SARL « AG BTP » sise Mas de la garrigue-10 rue Olivier de Serres-66600-Rivesaltes, la SARL « CEGELEC PERPIGNAN/CITEOS » située 650 rue Jean-Baptiste Biot-66000-Perpignan, la SARL « ARELEC TP » sise ZA Matemale-Carrer del Gremi-66740-Villelongue dels Monts, la SARL « EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD-OUEST » située Chemin de Villeneuve de la Raho-66280-Saleilles, la SARL « AGECE TP » sise 1, rue de l'Industrie-66240-Saint-Estève.

Entreprise la mieux-disante : SARL « AGECE TP » avec une note de 93,09/100 pts et un prix de 375 920 € HT.

La commission « Travaux » s'est réunie le 19/01/2024 et a donné un avis favorable à l'unanimité à l'attribution de ce marché à l'entreprise la mieux-disante, « AGECE TP ».

Par suite, M. Robert Tarda propose au conseil municipal, d'une part, de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir, la SARL « AGECE TP » sise 1, rue de l'Industrie-66240-Saint-Estève, pour un montant de 375 920 € HT, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec cette entreprise, ainsi que toute pièce utile pour l'attribution de ce marché.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Robert Tarda et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

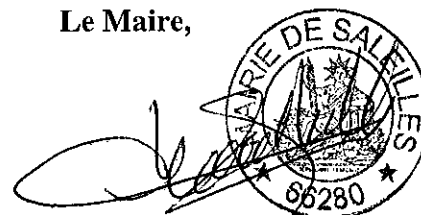
- **Décide d'attribuer** le marché de travaux de remplacement d'une partie des éclairages publics par des éclairages LEDs, à la SARL « AGECE TP » sise 1, rue de l'Industrie-66240-Saint-Estève, pour un montant de 375 920 € HT ;

- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec cette société, ainsi que toute pièce utile dans ce marché ;

- **Précise** que les crédits seront prévus au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : - 2 FEV. 2024

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20240125-del-010-2024-CC  
Date de télétransmission : 01/02/2024  
Date de réception préfecture : 01/02/2024